

Flers-sur-Noye

Bulletin municipal 2025



Ce journal existe grâce à l'implication des habitants de notre commune et l'aimable participation financière de ses commerçants et artisans que nous tenons à remercier ici et en avant dernière page.



VERBEKE & FILS

☎ 03 22 09 94 46
🕒 Du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 17h30

TRANSPORTS FRIGORIFIQUES	TRANSPORTS FRUITS
TRANSPORTS CHOCOLAT	DENRÉES PÉRISSABLES
LÉGUMES	TRANSPORTS FLEURS
PLATEFORME DE TRANSIT	24H/24 - 7J/7

VERBEKE & FILS 50^{ans}
1970-2020



L'Artisan du Terroir

6 Route Nationale, Flers sur Noye

Mardi : 9 h 12 h - 15 h 18 h
Mercredi : 9 h 13 h - 15 h 18 h
Jeudi : 9 h 13 h - 15 h 19 h
Vendredi : 9 h 13 h - 14 h 19 h
Samedi : 9 h 13 h - 14 h 18 h

03 22 09 29 70



COUVERTURE ZINGUERIE

DIEU eugene

06.78.79.17.69
09.51.98.24.03
eugene.dieu@live.fr

3 rue collée
80160 flers sur noye



DSA AUTO

Casse automobile

Adresse : 403 Rue du Général de Gaulle, ZAC de la Blanche Tâche, 80450 Camon

Fixe : 03 22 70 07 77

Mail : dsa-demolisseur@hotmail.fr

Véhicules d'occasion

Adresse : 282 Rue du Général de Gaulle, ZAC de la Blanche Tâche, 80450 Camon

Portable : 07 61 47 37 68

Mail : dsa-occasion@hotmail.fr

Edito : le mot du maire



Florigeaises, Florigeois, chers amis,

Les années passées auront été riches en projets réalisés pour notre commune. Malgré un contexte économique mondial complexe (économique, politique, conflictuel) et des contraintes budgétaires de plus en plus importantes, nous avons mené à bien de nombreux travaux d'envergure comme la sécurisation de la RD1001 et l'enfouissement des câbles pour une grande partie du centre bourg et rues annexes.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, mené en étroite collaboration avec le conseil municipal, nos partenaires publics, nos prestataires et nos habitants. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ces succès.

Cependant, nous devons faire face à une réalité : les déficits publics s'accroissent et les marges de manœuvre budgétaires se réduisent. Cette situation nous contraint à une gestion rigoureuse de nos finances et à des choix difficiles qui impliquent de nombreux arbitrages et priorisations sur des projets qui nous tiennent pourtant à cœur et importants pour notre village, mais que nous ne perdons pas de vue pour autant.

Pour continuer à ne pas augmenter les impôts à notre niveau comme cela est le cas depuis le début de notre mandat, pour l'année à venir, nous devons adapter notre programme d'investissements. Si certains projets structurants seront poursuivis, d'autres devront être reportés ou prévus de manière pluriannuelle pour permettre un étalement des dépenses. Des pistes d'amélioration et de sécurisation sont néanmoins toujours à l'étude. Nous ne manquerons d'ailleurs pas de nous faire accompagner au mieux et d'aller chercher les subventions pour nous soulager quand cela restera possible.

Notre priorité restera d'assurer la qualité des services publics, de maintenir nos équipements et de préserver notre cadre de vie.

Je sais que ces annonces peuvent être décevantes, mais soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour trouver des solutions innovantes, pérennes et adaptées à nos capacités.

Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec vous et resterons à votre écoute, afin de définir ensemble les priorités pour l'avenir de notre commune.

La solidarité, l'entraide et la bienveillance resteront également les valeurs que nous espérons partager avec vous pour 2025.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre confiance.

Prenez soin de vous !

Joël Beaumont

Sommaire

1. <i>L'équipe municipale</i>	4
2. <i>Renseignements pratiques</i>	5
3. <i>Démarches administratives</i>	6
4. <i>Budget</i>	7
5. <i>Réalisations et projets</i>	9
6. <i>Etat civil</i>	13
7. <i>Déchets</i>	13
8. <i>Rappel des règles de vie : Civisme et respect des voisins</i>	16
9. <i>Urbanisme</i>	17
10. <i>Transports</i>	19
11. <i>Nos aînés</i>	19
12. <i>Nos Jeunes</i>	19
13. <i>Informations diverses</i>	20
14. <i>Agenda</i>	26
15. <i>Parole aux associations</i>	27

1. L'équipe municipale



1^{er} adjoint



CHARPENTIER Alain
38 rue Marquis

Maire



BEAUMONT Joël
12 rue Entre 2 Villes

2nd Adjoint



LEIGNEL Catherine
2 rue Marquis

Les conseillers

ANSART Maurice	8 Rue Entre 2 Villes
BARON Vincent	18 Rue d'En Haut
CANOINE Alain	10 Rue Entre 2 Villes
DESJARDIN Léo	5 Rue Entre 2 Villes
DESJARDINS Katia	8 Rue la Carrière
GRANDHOMME Isabelle	21 Route Nationale
GUYOT Frédéric	26 Lotissement du Château
LAMBERT Anne	7 Rue Marquis
LEJEUNE Vincent	19 Lotissement du Château
POIRÉ Guillaume	1 bis Rue d'En Haut
PRESTIFILIPPO Nicolas	25 Rue Collée
VERBEKE Vincent	21 Rue Entre 2 Villes

2. Renseignements pratiques

Village

Commune	Population	Noms des habitants	Code postal	Superficie
 Flers-sur-Noye	 520	 Florigeaises et Florigeois	 80160	 4,65 Km ²

Mairie

	<p>Tel : 03.22.09.44.31 / 09.75.51.90.37 Mail : mairieflersurnoye@orange.fr Secrétaire : Céline Boulanger</p> <p>Heures d'ouverture Lundi : 17h30-19h30 Mercredi : 16h00-19h30</p> <p>Permanence des élus Lundi : 18h00-19h30 Mercredi : 18h00-19h30</p>
--	---

Site internet : <https://www.flers-sur-noye.fr/>

Facebook de la mairie : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Flers-sur-Noye-102270958415250/>

Services officiels et numéros utiles

	Service des eaux	03.22.42.02.63
	Enedis	09.72.67.50.80
	Sous-Préfecture	03.22.97.80.22
	France Service (CIAS de Moreuil)	03.60.12.28.10
	Assistants Sociaux départementales	03.60.03.43.40
	SAMU	15
	Gendarmerie	17 / 03.22.42.47.17 (Ailly-sur-Noye)
	Pompiers	18 / 03.22.41.55.47 (Ailly-sur-Noye)
	Hôpital	03.22.08.80.00 (hôpital sud Amiens)
	Centre antipoison	08.25.812.822

La commune dispose également d'un cabinet médical avec médecin et infirmières

3. Démarches administratives

Liste des papiers et démarches correspondantes

Pièces	Carte d'identité	Passeport	Permis de conduire	Visa	Carte grise
Validité	15 ans 10 ans pour la biométrie	10 ans	A vie (ou jusqu'à suspension)	Environ 3 mois	Dans les 15 jours à compter de l'achat du véhicule
Administration de délivrance	Amiens Ailly-sur-Noye	Amiens Ailly-sur-Noye	Préfecture	Amiens Ailly-sur-Noye	Préfecture ou sous-préfecture

Pour connaître les démarches par type d'actes administratifs, rendez-vous sur le site internet de la commune rubrique « Citoyenneté / Papiers d'identité et démarches » (<https://www.flers-sur-noye.fr/citoyennete/papiers-didentite-et-demarches/>)

Durée de conservation des documents

Famille	Santé	Banque	Factures
Livret de famille, Contrat de mariage, Jugement d'adoption ou de divorce, Diplômes, Livret militaire A vie	Remboursements assurance maladie et mutuelle Contrat de mutuelle 2 ans Carnet de santé ou vaccination, Carte de groupe sanguin, Examen médicaux A vie	Tickets CB Jusqu'à réception du relevé bancaire Relevé de comptes, Chéquiers finis 5 ans Prêt Durée du prêt + 2 ans	Téléphone, Internet 1 an Petits travaux, Attestation de ramonage de cheminée ou d'entretien de chaudière 2 ans Eau, gaz, électricité 5 ans Gros travaux 10 ans

Habitation	Assurance	Travail	Impôts
Acte notarié d'achat ou de vente A vie Quittance de loyer, contrat de location 3 ans après la fin de la location	Avis d'échéance, Quittances 2 ans Contrat Durée du contrat + 2 ans	Notes de frais 3 ans Fiches de paie, Contrat de travail Jusqu'à liquidation ou à la retraite	Déclaration de revenus, Justificatifs, Avis d'imposition 3 ans

4. Budget

Les 3 taxes

	Commune	Communauté de communes (CCALN)	Taxes spéciales	Ordures ménagères	Taxe Gémapi	Département	Chambre d'agriculture
Foncier Bâti	31,7% (31,7%) =	11,99% (11,99%) =	0.175% N	15,38% (15,38%) =	0,577% (0,609%) ↘	-	-
Foncier Non Bâti	12,51% (12,51%) =	22,56% (22,56%) =	1,01% N		1,02 % (1,07%) ↘	43,74% (43,74%) =	6,23% (6,05%) ↗
Cotisation Foncière des Entreprises	11,54% (11,54%) =	11,89% (11,89%) =				-	-

Pourquoi ma taxe foncière a augmenté ?

Bien que le taux de taxes voté par la commune n'évolue pas, la taxe foncière augmente du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base au calcul. Cela est une conséquence directe de l'inflation, celle-ci étant prise en compte dans le calcul de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, effectué à partir de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) publié par l'Insee en décembre 2023.

En 2024, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une augmentation forfaitaire de 3,9 %.

Plus d'information sur la page internet : « Comment est calculée ma taxe foncière ? Pourquoi a-t-elle augmenté en 2024 ? » :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/comment-est-calculée-ma-taxe-foncière-pourquoi-t-elle-augmente-en-2024>

Une nouvelle taxe spéciale (N), nommée également TSE (pour Taxes spéciales d'équipement), est apparue. Il s'agit d'une taxe spécifique dédiée à l'action foncière qui vient en complément des 4 taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie, Contribution Foncière des Entreprises). Elle est prélevée au bénéfice d'un établissement public foncier local dont la mission consiste à acquérir des terrains en vue de leur utilisation pour un projet public.

Budget

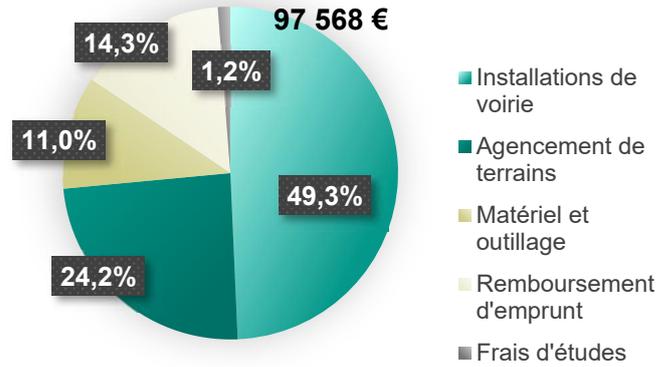
Le budget de la commune est alimenté par plusieurs axes (les impôts locaux et autres, les dotations de l'état, ainsi que par d'autres ressources). C'est grâce à ce budget que la municipalité peut entreprendre des actions sur le territoire et faire vivre la commune. Il est défini en début d'année pour l'année civile en cours. Un budget communal est composé de 2 parties distinctes :

- **Les dépenses de fonctionnement**
 - o Correspondent à l'ensemble des dépenses sur des aspects existants et qu'il convient de faire perdurer et permettant le fonctionnement de la commune (type salaire des employés, consommation électrique, etc...)
- **Les dépenses d'investissement**
 - o Correspondent en général à des achats ou investissements / prestations de mises en place, construction, etc...

Evolution des dépenses d'Investissement



Répartition des dépenses d'Investissement : 97 568 €



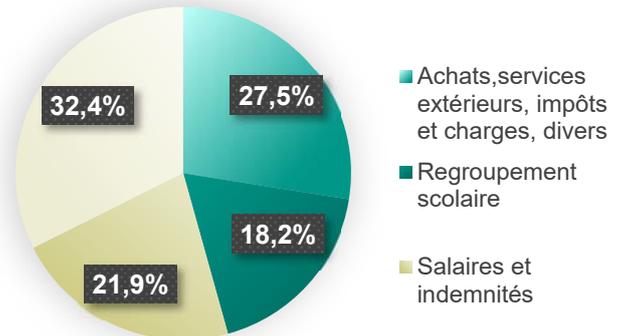
Les dépenses d'investissement sont réparties de la manière suivante :

- Installation de voirie : 48 113 €
- Agencement de terrains : 23 600 €
- Matériel et outillage : 10 555 €
- Remboursement d'emprunt : 14 100 €
- Frais d'études : 1 200 €

Evolution des dépenses de Fonctionnement



Répartition des dépenses de Fonctionnement : 293 460 €



Les dépenses sont réparties de la manière suivante :

- Regroupement scolaire : 53 500 €
- Salaires et indemnités : 64 000 €
- Entretien et travaux : 95 000 €
- Le reste est réparti en achats, services extérieurs, impôts et charges, divers : 80 960 €

Les budgets de dépenses de fonctionnement sont souvent surévalués pour pouvoir répondre à des dépenses imprévues en cours d'année et/ou des projets qui sont parfois décalés. Cela explique que le réalisé est souvent inférieur à la prévision initiale. Cela démontre notamment une bonne gestion du budget communal, ce qui est le cas ici pour notre commune.

5. Réalisations et projets

Réalisations effectuées

Vidéo pour mettre en avant le village

Pourquoi une vidéo ? Parce que les images parlent plus que les mots ! Nous avons souhaité vous offrir une immersion dans le quotidien de notre commune et pour que vous puissiez redécouvrir les charmes de notre village sous un angle nouveau ainsi que tout le potentiel dont il dispose.



Notre village, c'est avant tout ses habitants.

En réalisant cette vidéo, nous avons voulu également créer un moment de partage, un espace où chacun puisse se retrouver et se reconnaître.

C'est l'occasion de mettre en lumière les initiatives locales, de saluer l'engagement des bénévoles et des associations qui le font vivre, et de renforcer le sentiment d'appartenance à notre beau village.

La vidéo est un outil de communication moderne et accessible. Elle permet de toucher un large public, de toutes les générations, et de favoriser les échanges entre les habitants.

Charles HWIALKOSKI, 16 ans, habitant de notre commune, cherchait à réaliser la 2e phase de son SNU (Service National Universel). Dans ce cadre, il devait donner 84h de travail d'intérêt général dans une structure. Il est donc venu nous voir et a proposé le projet de création de cette vidéo qui a tout de suite emballé le conseil municipal. C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de l'accueillir.

Charles s'est occupé de tous les aspects et a couvert les différents événements de notre village, de novembre 2023 (bourse aux jouets) à juin 2024. Il a pris des vidéos, des photos et interviewé des personnes. Il a ainsi réalisé un montage vidéo de présentation de Flers-sur-Noye. Ce montage a ensuite été soumis à la commune qui a apprécié la qualité du travail fourni et le résultat, mettant la vidéo en ligne sur son site Internet.

Le 20 octobre 2024, Charles a constaté 260 vues de sa vidéo sur YouTube. Il est très content de cette expérience et affirme avoir été très bien accueilli par toutes les personnes rencontrées.



Quand on demande à Charles ce qu'on peut lui souhaiter pour la suite, il répond : « que ma vidéo dépasse les 500 vues sur YouTube, pour pouvoir valoriser ce travail pour mon avenir professionnel ».

C'est tout le mal qu'on lui souhaite ... alors vous savez ce qu'il vous reste à faire ! Allez voir la vidéo et partagez l'information autour de vous ! On compte sur vous !

La vidéo est disponible sur la page d'accueil du site Internet de la commune <https://www.flers-sur-noye.fr/> ou via le lien youtube suivant : <https://youtu.be/Rnxtq3W5LAs>

Plantations au parc de jeux



L'année dernière nous vous parlions de notre volonté d'embellir le village par la plantation d'arbres, arbustes et fleurs.

Le chantier a commencé par la plantation d'arbres au parc de jeux et au cimetière à côté du jardin du souvenir pour faire un peu d'ombrage et favoriser ainsi la détente pour l'un ou le recueillement pour l'autre, notamment lors de fortes chaleurs.

En 2024, nous n'avons pas pu lancer la « matinée plantation » au printemps comme nous l'avions imaginée (notamment pour des raisons de météo particulièrement pluvieuse), mais c'est une idée qui persiste en nous et que nous essaierons de mettre en œuvre pour 2025. Nous sommes ainsi toujours preneurs d'idées (endroits à fleurir, essences à planter, etc...) et nous vous invitons à vous faire connaître en mairie si cette initiative vous plaît et que vous souhaitez participer.

Afin de rendre notre village plus beau et agréable pour tous, nous espérons vous compter nombreux si l'idée se concrétisait !



Quoiqu'il en soit, nous continuons à œuvrer pour améliorer le cadre de vie de notre village et planterons certainement d'autres arbres et arbustes cette année encore.

Nettoyage de la mare

Notre mare, petit joyau de la nature, abrite une multitude d'espèces : grenouilles, canards, insectes, plantes aquatiques... Elle joue un rôle crucial dans l'équilibre de l'écosystème du village !

Cependant, avec le temps, les feuilles mortes, les sédiments et la végétation envahissante peuvent altérer la qualité de l'eau et réduire la biodiversité. Un nettoyage régulier permet d'oxygéner l'eau, de favoriser le développement d'une faune et d'une flore variées, tout en embellissant le paysage et en préservant ainsi le lieu de détente agréable qu'elle représente.

La mare a été nettoyée à l'automne dernier afin de la maintenir en bonne santé.



◀ Avant

Après ▶



Nettoyage de la toiture de la salle



Des travaux de démoussage de la toiture de la salle des fêtes ont été entrepris fin 2024. En effet, le démoussage d'une toiture est une opération essentielle pour préserver l'étanchéité et la durée de vie du toit. La prolifération de mousses favorise l'humidité, fragilise les matériaux de couverture et peut entraîner des infiltrations. En luttant contre le vieillissement de la structure, le démoussage permet également de garantir un meilleur maintien de l'isolation thermique et phonique de l'ensemble, tout en conservant l'aspect esthétique du bâtiment. Comme l'atteste la photo ci-contre, notre salle des fêtes en avait bien besoin !

Regazonnement du cimetière



L'artificialisation des sols (bâtiments, routes, parkings...), est un phénomène préoccupant. Il a de nombreuses conséquences négatives sur l'environnement et la qualité de vie.

En alternative, le regazonnement offre une solution durable et bénéfique à plusieurs titres...

Outre le fait d'abriter une multitude d'espèces végétales et animales contribuant à maintenir la biodiversité locale, le gazon absorbe le CO2 et rejettent de l'oxygène, tout en contribuant à rafraîchir l'air contrairement au bitume qui renvoie la chaleur.

Les racines des graminées renforcent également la structure du sol, limitant ainsi l'érosion et les ruissellements en permettant la pénétration de l'eau pluviale dans le sol.

L'engazonnement, bien qu'inhabituel au premier abord pour un cimetière, est finalement une bonne solution esthétique pour permettre un entretien facilité du lieu, tout en privilégiant le bien-être !

C'est pour ces multiples raisons que notre cimetière a été regazonné cette année.



Projets « En cours »

Vidéo surveillance

Les caméras de surveillance ont un effet dissuasif reconnu sur les potentiels auteurs d'infractions et permettent de détecter rapidement les situations à risque et d'alerter les services de police. Les images enregistrées constituent un élément de preuve précieux en cas de faits délictueux.

Face à la recrudescence d'incidents et de comportements suspects qui peuvent interpeller, notamment en période de vacances, le conseil municipal réfléchit sur la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance.



Une étude est en cours et des devis ont été demandés à diverses entreprises afin de pouvoir identifier les meilleures solutions. Si le résultat de l'étude indique une faisabilité, les caméras seront installées dans des zones stratégiques, identifiées en fonction des problématiques spécifiques de chaque quartier, tout en respectant strictement la législation en vigueur, en particulier en matière de protection des données personnelles.

Projets « A venir »

Régulation des eaux pluviales



A une certaine époque, cette mare devait certainement servir aux habitants qui n'avaient pas l'eau courante ainsi qu'à alimenter les différentes fermes du village. Aujourd'hui, cette mare, outre son aspect esthétique, permet de contribuer à la régulation des eaux de ruissellement.

Mais avec les nouvelles constructions et l'artificialisation des sols, nous constatons que son fonctionnement se trouve saturé.

En effet, avec les pluies régulières de cette année, le niveau d'eau n'a pas baissé et l'absorption des eaux de ruissellement de la rue d'en haut est difficile, provoquant des retenues d'eau importantes par moment.

Même constat, rue Marquis, où le trop-plein de la mare se déverse tout le long de cette rue pour être récupéré dans 2 égouts au carrefour des rues Entre Deux Villes et Marquis. Cette eau est amenée dans un exutoire situé au bout de la ruelle du Bosquel par l'intermédiaire de tuyaux enterrés.

Une étude devra être menée afin de pallier ces dysfonctionnements et envisager une meilleure régulation de nos eaux de ruissellement.

Autres initiatives

Concours photo

Pour la photo de couverture du bulletin 2026, le conseil municipal a décidé de lancer un concours sur le thème suivant: « **Flers-sur-Noye aux 4 saisons** ».

Prenez vos plus belles photos du village, une par saison, et transmettez-les à la mairie au plus tard le 31 octobre 2025.

Un jury composé des membres du conseil choisira le meilleur ensemble des 4 photos de saisons (nommé pack) et récompensera le vainqueur avec un cadeau gourmand.

Un montage du pack gagnant fera ainsi la couverture du prochain bulletin et les autres packs seront publiés dans un article dédié à l'intérieur du bulletin.



Règlement

- Concours ouvert à tous les habitants de Flers-sur-Noye sauf les membres du conseil municipal.
- Composer un pack (ensemble de 4 photos prises au fil des saisons) pour mettre en avant notre beau village tout au long de l'année.
- Remettre le pack à la mairie ou par mail à l'adresse mairieflerssurnoye@orange.fr, au plus tard le 31 octobre 2025
- Un membre du jury, dit « neutre » (ne prenant pas part au vote), définira un numéro pour chaque pack.
- Sans connaître le nom des participants afin de garantir toute impartialité, les autres membres voteront pour le numéro correspondant au pack rassemblant les plus belles photos pour eux.
- Le membre « neutre » désignera le nom du vainqueur selon le numéro du pack qui aura reçu le plus grand nombre de votes.

6. Etat civil

8



Naissances

Janvier

Rafael Massera Freitas
Léon Jacob

Février

Emilien Riquet

Avril

Amber Mc Crindle

Juin

Sacha Devigne

Juillet

Alex Degognie

Septembre

Adena Bégue

Octobre

Charlie Marie

2



Mariage

Août

Corinne Hochedé
Et Marc Haudebourg

Septembre

Stéphanie Saguez
Et Pierre De Saint Riquier

0



Décès

7. Déchets

La collecte

La collecte des déchets est organisée par la Communauté de communes Avre Luce Noye. Elle a lieu :

- Tous les lundis (et les mardis quand le lundi est férié) pour :
 - o Les papiers et emballages carton = **Sac Bleu** (1 semaine sur 2)
 - o Les plastiques, métal et briques alimentaires = **Sac Jaune** (1 semaine sur 2)
- Tous les mercredis (et les jeudis quand le mercredi est férié) pour
 - o Les déchets ménagers = **bac à ordures** (toutes les semaines)

Pour le verre et les vêtements, des containers sont mis à disposition à côté de la salle des fêtes, rue du Cimetière.



Pour les déchets verts, le point de collecte se situe à Fransures, rue de la Place et est soumis à un règlement : Le site de collecte est ouvert du 1er mars au 31 octobre, uniquement le samedi de 10h à 17h.

Déchetterie

La déchetterie affectée à la commune est celle d'Ailly-sur-Noye. Elle se situe à la sortie de la ville direction Louvrechy.



Déchetterie :
Route de Louvrechy
80250 Ailly-sur-Noye
Tel. 03 22 41 01 22

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14h00 – 18h00
Mardi	9h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
Mercredi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
Judi	9h00 – 12h30 *	14h00 – 18h00
Vendredi	9h00 – 12h30	14h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 13h00	14h00 – 18h00
Dimanche	9h00 – 12h00 (fermeture des portes à 11h45)**	Fermée

* Réservé aux artisans (non accessible aux particuliers)

** Réservé aux particuliers

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Encombrants

Les encombrants concernent les déchets ou objets volumineux ne pouvant être enlevés lors de la collecte classique des déchets. Avant Août 2021, les encombrants étaient collectés 2 fois l'année à des dates définies. Depuis Août 2021, pour la communauté de commune Avre Luce Noye, la collecte s'effectue exclusivement sur rendez-vous et selon certaines conditions (les objets en question ne doivent pas pouvoir être transportables en voiture).

Le numéro à joindre pour la prise de rendez-vous est le : 03 22 09 75 32.

Calendrier 1^{er} Semestre 2025

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 M Férié	1 S	1 S	1 M	1 J Férié	1 D
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L Jaune
3 V	3 L Bleu	3 L Bleu	3 J	3 S	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L Jaune	5 J
6 L Bleu	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V
7 M	7 V	7 V	7 L Jaune	7 M	7 S
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J Férié	8 D
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L Férié
10 V	10 L Jaune	10 L Jaune	10 J	10 S	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L Bleu	12 J
13 L Jaune	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V
14 M	14 V	14 V	14 L Bleu	14 M	14 S
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L Jaune
17 V	17 L Bleu	17 L Bleu	17 J	17 S	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L Jaune	19 J
20 L Bleu	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V
21 M	21 V	21 V	21 L Férié	21 M	21 S
22 M	22 S	22 S	22 M Jaune	22 J	22 D
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L Bleu
24 V	24 L Jaune	24 L Jaune	24 J	24 S	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L Bleu	26 J
27 L Jaune	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V
28 M	28 V	28 V	28 L Bleu	28 M	28 S
29 M	29 S	29 S	29 M	29 J Férié	29 D
30 J	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L Jaune
31 V	31 L Bleu	31 L Bleu		31 S	

Vacances scolaires
Zone B : Amiens

Calendrier 2nd Semestre 2025

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 V	1 L Bleu	1 M	1 S Férié	1 L Jaune
2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 J	3 D	3 M	3 V	3 L Jaune	3 M
4 V	4 L Bleu	4 J	4 S	4 M	4 J
5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 D	6 M	6 S	6 L Jaune	6 J	6 S
7 L Bleu	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 V	8 L Jaune	8 M	8 S	8 L Bleu
9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 J	10 D	10 M	10 V	10 L Bleu	10 M
11 V	11 L Jaune	11 J	11 S	11 M Férié	11 J
12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 D	13 M	13 S	13 L Bleu	13 J	13 S
14 L Férié	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 V Férié	15 L Bleu	15 M	15 S	15 L Jaune
16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 J Jaune	17 D	17 M	17 V	17 L Jaune	17 M
18 V	18 L Bleu	18 J	18 S	18 M	18 J
19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 D	20 M	20 S	20 L Jaune	20 J	20 S
21 L Bleu	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 V	22 L Jaune	22 M	22 S	22 L Bleu
23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 J	24 D	24 M	24 V	24 L Bleu	24 M
25 V	25 L Jaune	25 J	25 S	25 M	25 J Férié
26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 D	27 M	27 S	27 L Bleu	27 J	27 S
28 L Jaune	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 V	29 L Bleu	29 M	29 S	29 L Jaune
30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 J	31 D		31 V		31 M

8. Rappel des règles de vie : Civisme et respect des voisins

Cette année a été marquée par des manquements de civilité entre administrés. Nous sommes donc dans l'obligation de rappeler à chacun les règles de bon voisinage au niveau du bruit et autres aspects légaux. Voici un récapitulatif du « bien vivre ensemble ».

Horaire de tonte



Les horaires de tonte sont les suivants :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche : de 10h à 12h, interdit l'après-midi

Les jours fériés suivent les mêmes règles que le dimanche (sauf le 1er mai ou c'est interdit toute la journée).

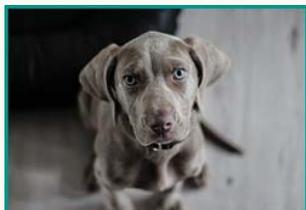
Les animaux

Les aboiements de chien en journée

Même si l'aboiement d'un chien n'est pas interdit, le Code de la santé publique et son article R.1335-31 prévoient qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Durée, répétition, intensité, les critères énumérés par la loi ne sont pas cumulatifs. Ainsi, sont considérés comme une nuisance sonore :

- Le **chien qui aboie** à chaque fois que vous vous approchez de son portail ;
- Le **chien qui jappe** en permanence lorsque son propriétaire n'est pas chez lui



Les aboiements de chien la nuit

La nuit, les aboiements du chien sont considérés comme un tapage nocturne à partir du moment où son propriétaire a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend aucune mesure pour y remédier.

Cette nuisance est caractérisée alors même que les critères de répétition, d'intensité ou de durée ne sont pas remplis.

À noter que la loi ne donne aucun horaire précis. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, **les bruits causés par le chien** doivent donc avoir lieu lorsqu'il fait nuit.

Chiens en divagation et chiens dangereux

La divagation des chiens (en circulation dans le village sans la surveillance de leur maître) peut conduire à une contravention. Un chien déclaré dangereux (agressivité, morsure...) pourra être placé dans un lieu de dépôt adapté (exemple : fourrière)

Comme pour 2023 et 2022, en 2024, plusieurs plaintes de chiens agressifs déambulant dans le village sans la surveillance de leur maître ont été remontées. Nous appelons donc à la vigilance de tous les maîtres...

Brûlage des déchets verts



Nous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets verts (branchages, végétaux divers...) Ils doivent être apportés dans les déchetteries prévues pour cela.. Nous rappelons aussi que l'espace réservé au cantonnier n'est pas une déchetterie verte. Il a été utilisé par le passé à titre exceptionnel pour centraliser les sapins après Noël dans le cadre d'une action de la communauté de communes, mais n'est pas un espace de recyclage ou de stockage à l'année. Pour vos déchets verts, les déchetteries habilitées sont celle de Fransures et celle d'Ailly-Sur-Noye.

Trottoirs



L'entretien des trottoirs (désherbage, enlèvement de la neige, des gravats) sont de la responsabilité des habitants

9. Urbanisme

Plantation et autres



La plantation des végétaux repose sur une réglementation spécifique. La distance ci-dessous est prise en compte selon le milieu du tronc de l'arbre ou arbuste :

- Haies limitrophes : à 50 cm minimum de la limite de voisinage,
- Arbuste de moins de 2 mètres : à 50 cm minimum de la limite de voisinage,
- Arbre de plus de 2 mètres : à 2 mètres minimum de la limite de voisinage.

Cabane de jardin



La réglementation concernant les abris de jardin diffère selon les dimensions de la construction et son emplacement (secteur protégé ou non) tant sur les démarches administratives que la taxe d'aménagement.

- Inférieur à 5m² = Aucune autorisation nécessaire et pas de taxe,
- Entre 5m² et 20m² = Déclaration préalable de travaux et taxe d'aménagement,
- plus de 20m² = Permis de construire et taxe d'aménagement.

Vous devez également consulter le Plan local d'urbanisme, soit en mairie ou sur le site internet de la commune, qui rassemble toutes les règles relatives à la construction de tout bâtiment dans la commune.

Implantation des maisons



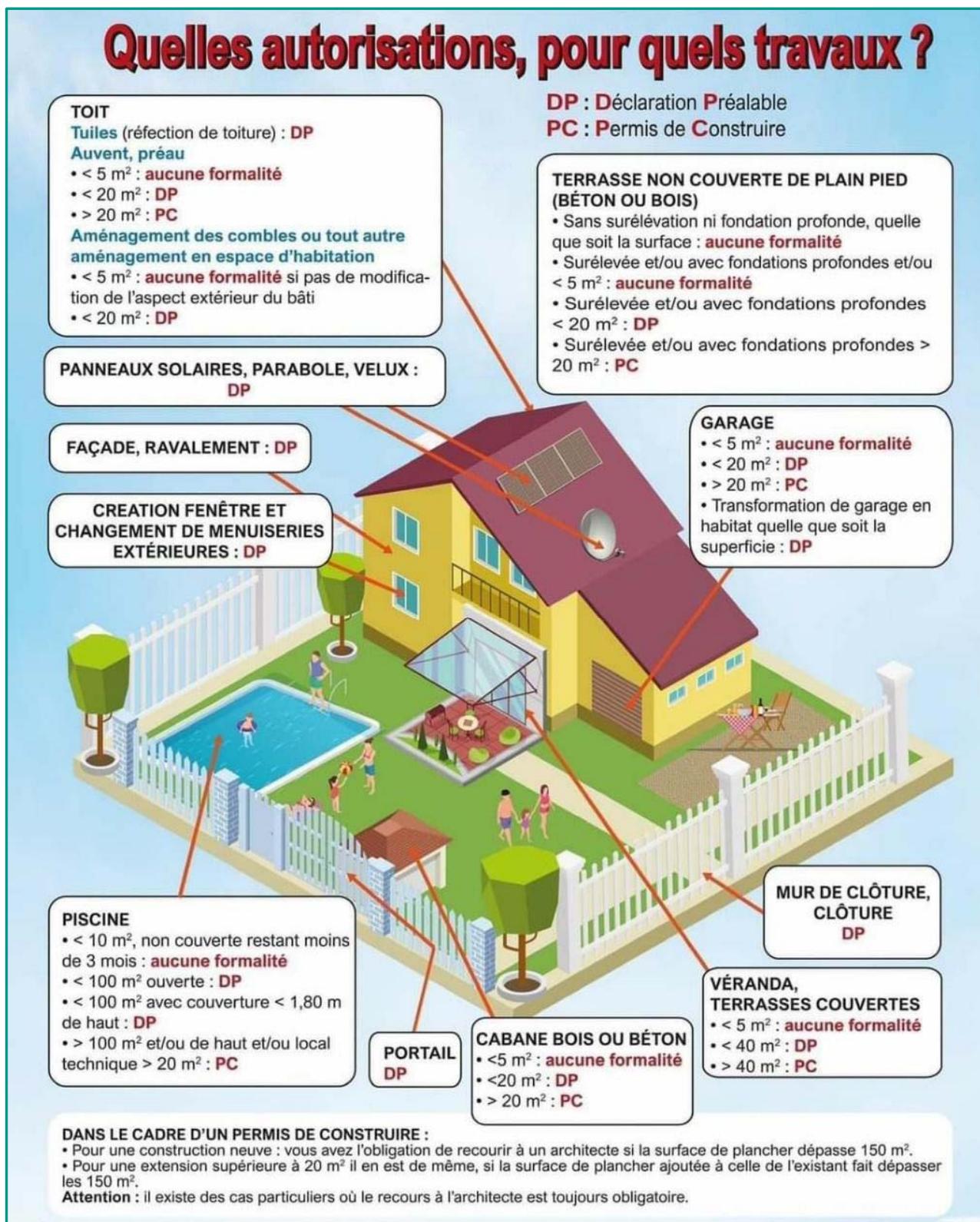
La règle diffère selon l'emplacement de l'implantation de l'habitation sur le terrain :

- à moins de 5 mètres de la rue : Mitoyen ou à 3 mètres minimum de la limite de voisinage,
- à plus de 5 mètres de la rue : à 3 mètres minimum de la limite de voisinage

Pente de la toiture : 40 à 45 °.

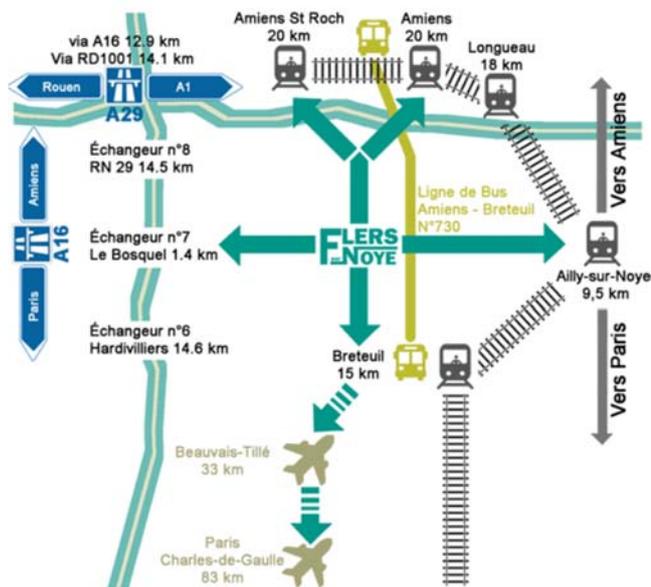
Demandes d'urbanisme

Comme il n'est pas simple de toujours s'y retrouver entre les nombreuses démarches à effectuer, le schéma ci-dessous est un très bon récapitulatif permettant en un clin d'œil d'identifier la marche à suivre pour un type de travaux particulier.



10. Transports

La commune de Flers-sur-Noye dispose de nombreux points de transport à proximité dont vous retrouvez ici le recensement. Les horaires fluctuant régulièrement auprès des compagnies ferroviaires ou de bus, nous vous encourageons à bien les vérifier au préalable sur leurs sites internet.



B U S	Flers-sur-Noye (sur la place)	Breteuil
	Jours : LMMJVS	
	12 :45	13 :05
	19 :15	19 :35
T R A I N	Flers-sur-Noye (sur la place)	Amiens
	Jours : LMMJVS	
	6 :50	7 :25 / 40*
	13 :25	14:20 / 35*
T R A I N	Ailly-Sur-Noye	Amiens
	Nombreux horaires	
	Consulter le site de la SNCF	
	Ailly-Sur-Noye	Paris
T R A I N	Nombreux horaires	
	Consulter le site de la SNCF	

* Selon le lieu d'arrivée dans Amiens

Plus d'informations sur le site de la commune ou sur

- Bus : <https://trans80.hautsdefrance.fr/getFile.php?id=1870>

-Train : <https://www.oui.sncf/train/horaires/amiens/paris>

11. Nos aînés



Pendant de longues années, les incertitudes liées au contexte sanitaire, n'ont pas permis de reproduire le traditionnel repas des aînés qui avait laissé place à un don de chèque cadeau de 25 € auprès de notre artisan local.

En 2024, cette tradition festive a fait son retour auprès de nos plus de 65 ans avec un repas convivial organisé le dimanche 8 décembre.

Cela a été l'occasion de partager dans la bonne humeur, de discuter et de célébrer le vivre ensemble pour le plus grand bonheur de nos aînés.

12. Nos Jeunes



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal a décidé de distribuer une carte cadeau d'une valeur de 15 euros aux jeunes florigeois (jusqu'aux 10 ans révolus).

Sur inscription des enfants par leur famille, la distribution a pu s'opérer en mairie le samedi 7 décembre.

Nous en profitons pour rappeler que pour pouvoir bénéficier de ce type d'action, il est indispensable de retourner les inscriptions dans les délais indiqués afin de pouvoir commander le nombre de cartes appropriées.

13. Informations diverses

Cinéma de plein air



Pour sa saison culturelle, le département de la Somme organisait cette année des séances de cinéma en plein air.

Pour Flers-sur-Noye, il s'agissait du 26 Juillet sur le terrain de football du village pour une projection du film " L'Avare " avec Louis de Funès.

Malgré la concurrence avec la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques le même jour, c'est quand même une trentaine de Florigeois qui sont venus profiter de cette animation ouverte et gratuite pour tous.

Un stand de barbe à papa était également présent afin de satisfaire les gourmands du plus petit au plus grand !



Le compostage

Acquisition de composteurs

Afin de réduire les déchets ménagers, il est possible de se doter de composteur. Le composteur permet de transformer les déchets en ressources, en convertissant les déchets organiques de cuisine (épluchures, marc de café, etc.) et de jardin (tonte, feuilles mortes, etc.) en un engrais naturel nommé le compost.

Il est possible de se doter de composteur après inscription auprès du SMITOM au 03.22.78.60.69. La CCALN prend en charge 50% du prix du composteur.

Pour plus d'information rdv sur le site du SMITOM :

<https://presse.smitomdusanterre.com/>



Partagés pour les administrés au sein des déchetteries



Depuis le 21 mai 2024, le SMITOM a installé un composteur partagé au sein des 2 déchetteries de la CCALN.

Ces composteurs sont principalement destinés aux usagers ne pouvant pas avoir de composteur individuel chez eux.

Ces composteurs sont gérés par le SMITOM et les agents de la CCALN conseillent les usagers sur leur utilisation.

Des flyers sont disponibles en déchetterie sur ce sujet.

Vigilance contre les cambriolages

La proximité d'un échangeur avec l'autoroute est source de confort mais peut poser la question d'une exposition plus forte aux cambriolages.



Ainsi, cette année, un « groupe WhatsApp » nommé « voisins vigilant Flers sur noye » a été créé par une partie de nos Florigeois. Cette très belle initiative, qui est à saluer, permet à tout à chacun d'alerter ou d'attirer l'attention sur un comportement suspect remarqué dans le village.

Ensuite à charge de la personne qui se sent concernée par l'alerte remontée de lancer les éventuelles actions en correspondance.

Si vous n'en faites pas déjà partie, parlez-en autour de vous et vous tomberez forcément sur une personne y ayant accès ou connaissant l'un des administrateurs du groupe pouvant vous y rajouter.

Comme cela a déjà été rappelé par certains citoyens dans le groupe, il faut être sensible à ne pas utiliser ce groupe pour convenances et messages personnels. Ce n'est pas sa vocation.

Ce groupe se doit aussi de respecter la vie privée et ne remplace aucunement les forces de l'ordre.

A ce sujet, pour toute absence prolongée du domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV) auprès de la gendarmerie. La gendarmerie se chargera alors d'effectuer des patrouilles dans votre quartier et de surveiller votre logement.

Pour cela, il suffit d'aller sur la page internet correspondante de la gendarmerie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>), de cliquer sur « Accéder à la démarche en ligne » et de suivre ensuite les étapes pas à pas.



Baignade interdite dans la mare !



Pour rappel, la baignade est interdite dans la mare du village et la mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.

Outre les risques potentiels de noyade, d'ordre général, les « eaux stagnantes » peuvent contenir des bactéries ou des parasites pouvant provoquer des maladies. La présence d'animaux sauvages, des fonds boueux ou des plantes aquatiques peuvent rendre la baignade également dangereuse et provoquer des blessures.

Nous comptons sur vous pour sensibiliser notamment les plus jeunes à ces problématiques et ainsi éviter tout désagrément.

Retour sur les résultats des élections

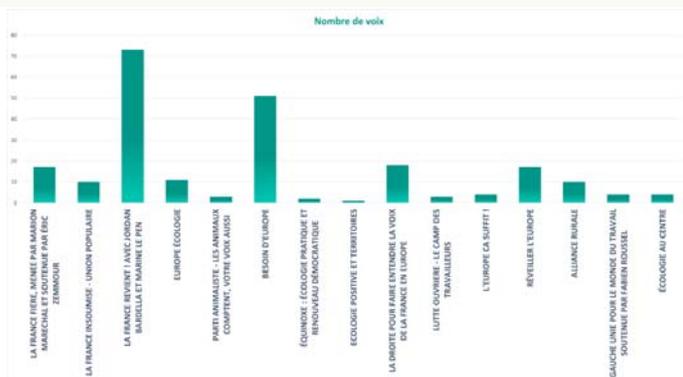
2024 a appelé les électeurs à se rendre plusieurs fois aux urnes. Que ce soit pour les européennes ou pour les législatives, les Florigeois ont répondu plus présents que la moyenne nationale, comme à chaque fois :

- Européennes : 57,08 % à Flers-sur-Noye contre les 51,49% nationaux
- Législatives :
 - o 73.30% à Flers-sur-Noye contre les 66.71% nationaux pour le 1^{er} tour
 - o 74% à Flers-sur-Noye contre 66,63% nationaux pour 2nd tour

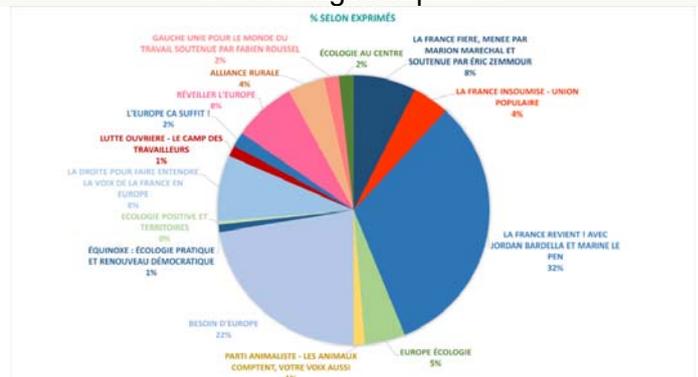
Européennes

Nombre d'inscrits	428
Votes	244 (57,01%)
Exprimés	228
Blancs	5
Nuls	11
Abstention	42,99%

Représentation selon le nombre de voix



Représentation selon répartition des suffrages exprimés



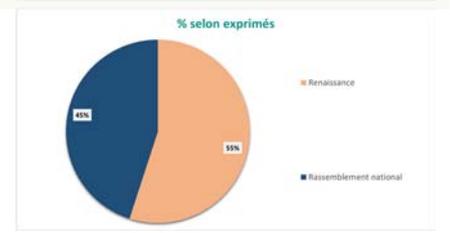
Législatives

Nombre d'inscrits	427	427
Votes	313 (73,30%)	316 (74,00%)
Exprimés	306	300
Blancs	5	8
Nuls	2	8
Abstention	26,70%	26,00%

Représentation selon le nombre de voix



Représentation selon répartition des suffrages exprimés



Incivilités

De plus en plus d'incivilités sont à déplorer dans notre commune !



Plusieurs dépôts sauvages ont été constatés, notamment aux abords de la route partant du rond-point de la RD1001 et coupant à travers champs jusqu'à la RD920 vers Ailly-sur-Noye.

Aussi, les panneaux mis en place lors des travaux de la RD1001 ont presque tous été renversés ou détruits alors qu'ils n'ont même pas un an !

Ici, il n'est en aucun cas question de remettre en cause le comportement de nos habitants que nous savons respectueux de leur village. Nous souhaitons simplement alerter et faire appel à la vigilance et l'implication de tous.

L'incivilité, qu'elle soit civique, sociale ou environnementale ne doit pas être banalisée. Il est important de réagir, même si cela peut être difficile.

Ainsi, nous vous appelons à contacter la mairie pour toute incivilité concernant la commune et dont vous pourriez être témoins afin que cette dernière puisse lancer les actions nécessaires à la réparation du préjudice subi.

Dégradations sur la RD1001

Devant le cabinet médical



A l'entrée côté Amiens en face du commerce



Au rond-point



Dégradations dans le village

Au stade de football



Dépôts sauvages

Zone de tri sélectif en face de la salle des fêtes



Route vers Ailly-sur-Noye



Même si l'image a une bonne bouille et que nous aimons les animaux à Flers-sur-Noye, nous rappelons que tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 3^e classe pouvant aller jusqu'à 450€ ! ... Alors, autant faire un petit effort pour le bien-être de tous !

Le cadastre solaire, c'est quoi donc ?



Le cadastre solaire est un outil numérique qui permet d'évaluer le potentiel solaire d'un territoire. En d'autres termes, il vous indique les zones les plus propices à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en identifiant le potentiel de votre toit et en vous indiquant l'intérêt financier d'un projet de production solaire photovoltaïque ou thermique.

Le cadastre solaire utilise des données géographiques et météorologiques pour calculer :

- L'ensoleillement moyen annuel d'une zone donnée.
- L'orientation et l'inclinaison optimales des panneaux solaires pour maximiser la production d'électricité.
- Les contraintes éventuelles liées à l'ombrage (arbres, bâtiments, etc.).

Grâce à ces informations, vous pouvez estimer :

- La production d'électricité que vous pourriez générer avec une installation solaire.
- Le retour sur investissement de votre projet.

Un cadastre solaire est mis en œuvre dans les 8 Communautés de Communes membres du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Il suffit de cliquer d'aller sur la page du grand Amiénois dédié au cadastre (<https://grandamiinois.cadastre-solaire.fr/>), de saisir son adresse et de suivre les indications pour réaliser votre simulation. D'autres informations sont présentes pour vous renseigner et aller plus loin sur le solaire, notamment via la page internet correspondante : <https://www.grandamiinois.fr/pcaet/energiesolaire/>

Site du cadastre solaire



Informations sur le solaire





Si cet outil permet de se renseigner sur le potentiel d'un projet photovoltaïque, il n'a pas vocation à remplacer l'étude de faisabilité, qui doit être réalisée par des entreprises professionnelles.



Restez vigilant, les partenaires du cadastre solaire ne cautionnent aucun démarchage ni téléphonique, ni à domicile proposant l'installation de panneaux solaires

Respect de la vitesse



Afin de sécuriser le village de nombreuses actions ont déjà été mises en place (travaux sur la RD1001, dos d'âne en centre bourg et à l'approche de la place et de l'école, peinture au sol, changement des priorités, etc...). Malheureusement, il n'est pas rare de constater encore des allures inappropriées à tout niveau dans le village !

Au niveau de la RD1001, nous pouvons partir du principe qu'il est difficile de canaliser l'ensemble des automobilistes qui l'empruntent. Néanmoins ce n'est pas une fatalité en soit et nous réfléchissons à comment gérer encore mieux le flux de circulation et faire en sorte que les vitesses soient respectées.

Ce qui est le plus problématique est d'observer que, même au sein du village, des vitesses excessives sont également constatées. Nous ne cherchons pas à stigmatiser les Florigeois qui, nous le savons ou l'espérons, pour la plupart respectent les limitations et la sécurité du village. Il peut notamment s'agir d'artisans intervenant sur notre territoire, de gens de passage ou de proches rendant visite à de la famille. D'un autre côté, il peut aussi arriver à tous d'être en retard à un rendez-vous ou pour déposer son enfant à l'école. Néanmoins, nous appelons chacun à être conscient du danger et respectueux des limitations car un accident peut avoir de dramatiques conséquences, surtout dans un village disposant d'une école et d'un ramassage, impliquant des heures où beaucoup d'enfants peuvent être dans les rues pour se rendre à leur établissement scolaire ou pour rentrer chez eux.

Ainsi, nous comptons sur tous pour votre implication sur ce sujet !



Nous vous informons que nous réfléchissons aux moyens éducatifs, en priorité, comme répréhensifs, en ultime recours, afin de faire en sorte que la sécurité ne soit plus une préoccupation mais une normalité dans notre village.

Le PLUI se poursuit

Communauté de Communes
Avre Luce Noye

L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) AVRE LUCE NOYE SE POURSUIT.

Il s'agit de projeter le développement intercommunal dans les différents domaines de l'aménagement du territoire : Habitat, Economie, Environnement, Démographie, Equipements, pour les 10-15 prochaines années.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DURANT TOUT LE TRAVAIL D'ÉLABORATION DU PLUI, UN CAHIER DE DOLÉANCES EST TENU À DISPOSITION DANS CHAQUE MAIRIE POUR RECEVOIR VOS ÉVENTUELLES OBSERVATIONS. N'HÉSITEZ PAS À VOUS Y EXPRIMER !

COMMENT S'INFORMER :

- Site internet de la Communauté de Communes Avre Luce Noye,
- Journaux locaux et bulletins,
- auprès d'Isabelle Lenne, référente PLUI à la Communauté de Communes par téléphone au 03 22 09 03 27 ou mail à i.lenne-plui@avre-luce-noye.fr

Durant tout le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un cahier de doléances est tenu à disposition dans les mairies pour recevoir les éventuelles observations des administrés. Ainsi, vous pouvez vous exprimer et y renseigner l'ensemble des interrogations que vous pouvez avoir à ce sujet.

Vous pouvez également vous informer via :

- Le site internet de la communauté de commune Avre Luce Noye
- Auprès d'Isabelle Lenne, référente PLUI à la CCALN, par téléphone au 03 22 09 03 27 ou par mail à i.lenne-plui@avre-luce-noye.fr

Concernant l'état d'avancée du PLUI, le diagnostic du territoire a été effectué selon plusieurs thématiques, ce qui a permis de définir les grandes orientations du projet de territoire pour nos 47 communes. Ensuite, il en découle l'élaboration du zonage ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation qui permettent de définir les souhaits d'aménagement de certains secteurs à enjeux (Étapes auxquelles nous devrions encore être au moment de la rédaction et de votre lecture de ce bulletin municipal).

14. Agenda

2025

Les évènements mentionnés ci-dessous le sont sous réserve. Les dates définitives sont renseignées quand elles sont identifiées et connues. D'autres évènements sont susceptibles d'être organisés dans l'année. Surveillez le site internet et le facebook de la commune ainsi que ceux des différentes associations tout comme votre boîte aux lettres pour rester informés des animations rythmant la vie de votre village.

Janvier

10 Vœux du maire (Commune)

Février

Pas d'évènement connu à ce jour

Mars

S 1 Loto (Association de Parents d'élèves du regroupement Flers-sur-Noye/Le Bosquel/ESSERTAUX)
S 8 Concours de cartes (Amicale des chasseurs)
V14 Carnaval des enfants (APEFB)

Avril

? Chasse aux œufs de Pâques (FSN Activités)
D 27 Bal dansant (FSN Activités)

Mai

M 01 Marche de 10 Kms (FSN Activités)
M 08 Cérémonie de l'armistice 1945 (Commune et Anciens combattants)
D 25 Réderie annuelle (Amicale des chasseurs)

Juin

S 21 Fête des écoles (Parents d'élèves)

Juillet

Repas festif (FSN Activités) S 13
Fête Nationale D 14

Aout

Jeux inter-villages (F-S-N, Essertaux, Le Bosquel) (FSN Activités) D 31

Septembre

Tournoi de pétanque (FSN Activités) D 14

Octobre

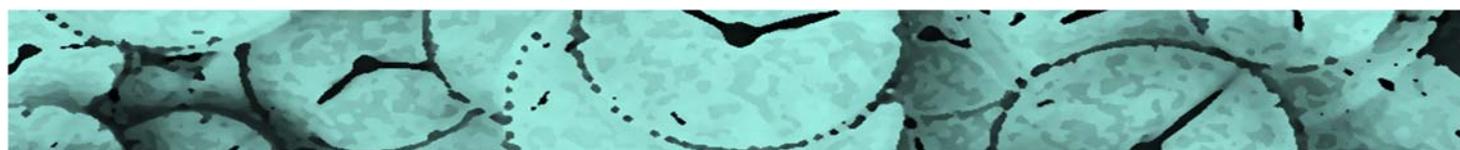
Halloween (FSN Activités) V 31

Novembre

Bourses aux jouets (FSN Activités) D 9
Cérémonie de l'Armistice 1918 (Commune et Anciens combattants) M 11
Soirée beaujolais (Amicale des chasseurs) S 22

Décembre

Repas des aînés (Commune) ?
Arbre de Noël des enfants (Commune et FSN Activités) ?
Marché de Noël (FSN Activités) ?



15. Parole aux associations

Les anciens combattants



Bonjour,

Les anciens combattants A.C.P.G - C.A.T.M, Opex et Veuves, sympathisants de Flers sur Noye vous présentent une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2025 !

L'association est là pour faire durer la mémoire des anciens combattants du village qui se sont battus pour notre liberté. Beaucoup de jeunes sont tombés au combat sur notre territoire, il suffit d'aller voir le monument aux morts. Ne pas les oublier est notre devoir.

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre sont là pour partager ce moment d'émotion devant le monument aux morts avec le dépôt de gerbe et la Marseillaise chantée par les enfants de l'école. Nous espérons vous voir en nombre aux cérémonies patriotiques.

Les personnes du village, ancien combattant ou autre qui veulent adhérer à l'association A.C.P.G - C.A.T.M DU VILLAGE, comme sympathisant, peuvent s'adresser à :

- Mr DUMEIGE Michel au 06.83.05.64.83
- Mr DEFOER Aimé au 06.29.82.41.42.

Tous nos vœux pour cette nouvelle année 2025.

Les anciens combattants

L'Amicale des chasseurs

L'Amicale est composée de 10 Florigeois et 5 actionnaires.

Elle agraine et abreuve les gibiers tout au long de l'année et procède à un comptage au printemps pour définir le nombre d'oiseaux à prélever. Elle régule les prédateurs, renards, pies, corbeaux. On y chasse principalement la perdrix, le faisan, le lièvre, le pigeon, le garenne, le chevreuil et le sanglier.



L'Amicale est une société active dans notre village. Elle organise notamment :

- La réderie à la fête des mères,
- Un concours de manille le 1er samedi du mois de mars,
- Hauts de France propre (nettoyage du village).
- Une soirée Beaujolais très animée le week-end suivant le 3ème jeudi du mois de novembre

L'Amicale serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres du village.

À bientôt au bord d'un chemin où lors d'une de nos manifestations dans le village.

Président : Monsieur René Liénard, 3 route Nationale Flers-sur-Noye / 03 22 09 42 59

Flers-sur-Noye Activités : 2024 : Année Olympique !!! Et 3 nouvelles activités lancées.



Année Olympique relative à Paris 2024 bien évidemment, mais aussi et surtout depuis 4 ans que la nouvelle équipe est en place, sont proposées de multiples activités et divertissements tout au long de l'année et pour les différentes tranches d'âge, des plus petits aux plus âgés sans oublier les ados.

Suite aux différents retours au sein de la commune, il s'avérait qu'aucune des activités déjà proposées ne correspondait à nos ados. Aussi, un après-midi au terrain d'aventures d'Ailly-sur-Noye proposant 4 épreuves a été organisé au mois de juin : Parcours de corde, Jungle Laser, Jungle Archer, Attaque viking. Cette joyeuse demi-journée a été ponctuée, comme il se doit, par un goûter convivial et très apprécié des 23 participants.

A partir du mois de septembre, des cours de sophrologie sont dispensés à un public intimiste puisque 5 personnes sont inscrites. Nous avons donc une année pour convaincre un plus grand nombre.



Le jeudi soir, c'est maintenant à la salle des fêtes qu'il faut se rendre pour la reprise (après plusieurs années de sommeil...) des parties de tennis de table. Après quelques séances de découverte, 17 joueuses et joueurs s'affrontent autour de 5 tables, en simple ou en double. Les séances sont animées par Eugène Dieu, de ce fait, nouveau membre de l'association.

Outre ces 3 nouvelles activités, les cours de zumba et de pilâtes, toujours animés par Aurélia Roussel les mardi et mercredi soir, sont reconduits pour une seconde année. Le nombre d'inscrit est toujours stable avec 11 personnes pour la zumba et 27 pour les cours de pilâtes.



Le premier évènement de l'année, le 30 Mars, était consacré à nos jeunes athlètes florigeois qui devançaient de quelques mois le grand rendez-vous mondial de PARIS 2024. Plus modestement, nous avons conservé nos "œufs olympiques" locaux avec 30 participants qui se disputaient la victoire sur une dizaine d'épreuves... un peu comme un décathlon !!!

Comme vous commencez à être familier avec nos activités récurrentes, nous en faisons un rappel énumératif sans entrer dans les détails. Toujours de belles journées passées en votre compagnie pour la randonnée du 1er mai ou encore le 4ème tournoi de pétanque (sous un temps pluvieux cette année...), la bourse aux jouets, les séances d'art floral et le Marché de Noël. Le soir du 31 Octobre est encore et toujours animé par l'esprit d'Halloween, succès continuellement croissant dans la commune !!



Par contre, grosse déception cette année pour la soirée du 13 juillet, pour laquelle nous n'avons accueilli que 10 participants... que nous remercions au passage... Plusieurs raisons potentielles à cette désillusion qui nous amènent à nous interroger sur une nouvelle formule l'année prochaine ou à l'arrêt de cette soirée ?



Comme pour l'année dernière, Noël 2024 a été organisé avec les associations du Bosquel et d'Essertaux et dans notre salle des fêtes. Toujours environ 70 enfants des 3 communes ont assisté à l'enquête chez le Père Noël. Le lutin Trifouille vient annoncer une bonne nouvelle au Père Noël, mais celui-ci est sorti sans son manteau... Mais où est donc passé le Père Noël ? Trifouille décide de mener son enquête en récoltant divers indices pour trouver la cause de cette mystérieuse disparition.

L'année 2025 se profile déjà avec le retour d'un après-midi dansant animé par Delphine Hubin mais aussi l'organisation de jeux inter-villages avec nos voisins d'Essertaux et du Bosquel...

Si vous souhaitez nous rejoindre ou proposer de nouvelles idées d'animations, la porte est grande ouverte pour vous accueillir lors de notre assemblée générale programmée pour la fin du mois de janvier 2025.

Association Flers-sur-Noye Activités.

Bibliothèque Page à page

L'année 2024 touche à sa fin : l'équipe de la bibliothèque tient à remercier tous les usagers venus emprunter des livres, passer un peu de temps pour discuter... Bienvenue aussi à tous les nouveaux inscrits en 2024 !!! Pour rappel, l'inscription et le prêt sont gratuits.



Le stock de livres de notre bibliothèque a augmenté :

- Par le don de livres (168) et de kamishibai's (5) de la part de la Bibliothèque de la Somme (BDS) qui a réalisé cet été un déstockage
- Par l'achat de livres grâce à la subvention allouée par la Mairie.

Des perspectives pour l'année 2025 sont envisagées par l'équipe :

- La bibliothèque s'est vue dotée d'un équipement informatique. Aussi, le projet d'informatiser le prêt des livres va se concrétiser sur l'année 2025: un investissement temporel y sera fortement consacré (enregistrer sur la base informatique tous les livres appartenant à la bibliothèque Page à page (environ 2300), apposer des étiquettes code-barre sur chaque livre). Une formation sera dispensée à l'équipe pour cette mise en place par une personne de la BDS.
- A partir du site de la BDS, il sera possible d'accéder aux ressources numériques pour chaque adhérent de la bibliothèque Page à Page. Plusieurs plateformes sont accessibles :
 - o Music Me : accessibilité à des milliers de titres musicaux de façon illimitée avec la possibilité de se créer des playlists pouvant être écoutées en mode nomade et hors connexion
 - o Skilleos : plateforme d'autoformation (loisirs, bien-être, professionnel, langues, jeunesse)
 - o Caffeyn : la presse en ligne (journaux et magazines tous genres confondus)
 - o La Cinéthèque : programme d'Arte (documentaires, spectacles, cinéma) et collection d'Universciné
 - o Les livres numériques : adultes et jeunesse
 - o Ma petite Médiathèque : offre ludo-éducative proposée par Arte aux enfants de 3 à 12 ans (vidéos, livres, jeux, activités créatives, musique)
 - o Gérip Compétences : accès à des modules et des exercices cognitifs
 - o Philharmonie de Paris : accès au catalogue de la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris.

Tous ces accès sont pris en charge par le Conseil Départemental.

Pour de plus amples informations sur ces accès, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, située au 1er étage de la Mairie.

Les jours et heures d'ouverture sont comme suit :

- Tous les mardis de 16h30 à 17h30, (à l'heure de la sortie des écoles)
- Tous les mercredis de 16h30 à 18h00,
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois de 10h30 à 12h00.

Fermeture annuelle du 14 juillet au 15 août et les vacances scolaires de Noël.



L'équipe composée de Catherine GODIN, Christiane LEFEBVRE et Franck BLOT

Club de l'amitié (de Flers-sur-Noye, Essertaux, Le Bosquel).



Le Club a pour but de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre ses adhérents qui se réunissent chaque premier jeudi du mois dans la salle de la Mairie. Venez nous rejoindre et partager avec nous ! Il suffit juste d'avoir plus de 60 ans !

Président : Monsieur Pierre Daroux 17 rue Collée, Flers-sur-Noye / 03 22 09 40 47

Association de Parents d'élèves du regroupement Flers-sur-Noye/Le Bosquel/ESSERTAUX (APEFB)



L'association APEFB fête ses 2 ans et entame sa troisième année avec plein de projets en tête.

Avant de parler de nos finances et de nos projets pour 2024/2025, nous souhaitons remercier les maires des trois villages de leur soutien dans le prêt des salles des fêtes pour nos actions, toutes les institutrices de leur confiance et d'accepter toutes nos folies, et bien sûr toutes les personnes qui nous suivent dans nos projets.

Rétrospective de l'an dernier: toutes les actions de l'association, oika oika, la vente de jacinthes et de dindes, les donuts, le loto et la kermesse nous ont permis de solidifier les bases financières de l'association.

Les actions de l'APEFB ont permis le financement d'un projet par classe soit un total de 3033,62 euros dépensés pour nos écoles. Les cadeaux des CM2 ont été renouvelés pour leur départ au collège avec l'achat d'une clé usb et d'une carte cadeau Cultura.

Cette année 2024 /2025 a commencé par son assemblée générale qui s'est tenue le 27 septembre 2024. Cette assemblée nous a permis d'accueillir de nouveaux parents membres afin de remplacer les parents sortants que nous remercions chaleureusement. Le bureau accueille un nouveau membre en qualité de secrétaire adjoint, Mr Aurélien Bonhomme, qui prend la place de Nicolas Drouin, ancien parent d'élève, qui reste un membre actif de l'association. Suite à cette AG il a été décidé du programme annuel en corrélation avec les actions menées par le corps enseignant :

- En novembre (dimanche 17), nous animons une après-midi jeux de société gratuite pour les enfants à la salle des fêtes d'Essertaux
- En décembre, nous vous proposons une vente de composition de jacinthes
- En mars (samedi 1er), le Loto aura de nouveau lieu à la salle des fêtes de Flers-sur-Noye. Si des parents ont la possibilité de nous aider pour la collecte de lots ou d'objets permettant de remplir les enveloppes à vendre, nous en serons reconnaissants. Nous organiserons également à la sortie des classes (vendredi 14), le 3e carnaval offert aux enfants à la salle des fêtes du Bosquel.
- En mai, nous pensons refaire une action de vente de donut's
- En mai ou début juin : l'association souhaite organiser une sortie pédagogique à Amiens sur une journée pour l'ensemble des élèves des 2 écoles totalement financée par l'association
- En juin (samedi 21), la kermesse aura lieu au Bosquel. Nous nous chargerons de la partie restauration/buvette.



C'est une année encore bien chargée pour notre association qui compte une vingtaine de membres actifs.

Vous avez une entreprise ou vous êtes un particulier, vous souhaitez nous aider en réalisant un don déductible d'impôts : n'hésitez pas en vous rendant sur le lien : <https://apefb.s2.yapla.com/fr/campaign-9734>

Au plaisir de vous rencontrer durant nos prochains temps forts !

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux pour vous tenir informés de notre actualité :

Facebook :
Association parents d'élèves Flers-sur-Noye /Le Bosquel

Instagram
a_p_e_f_b

Vous pouvez nous contacter à cette adresse :
assoparentsflerslebosquel@yahoo.com

L'équipe APEFB



Merci également pour leur participation à :

Cabinet **LEIGNEL**
assurances et placements



Cabinet LEIGNEL
Agent Généraux d'Assurances
BRETEUIL - ST JUST EN CHAUSSEE
03 44 800 005
Leignel-breteuil@abeille-assurances.com

Agriculteurs, Professionnels, Entreprises,
Epargne, Retraite, Santé, Prévoyance

COUVERTURE - ZINGUERIE

DEMOUSSAGE - ENTRETIEN

VELUX® - DALLE DE CHEMINÉE

DÉPANNAGE - RÉPARATION

CONTRAT D'ENTRETIEN

NEUF - RÉNOVATION

NACELLES 25 & 35M

SARL
METROPOLE
COUVERTURE

03 22 42 75 47
metropolecouverture@gmail.com
80000 - AMIENS

Des hommes qualifiés au service du bâti

Tdev

Agence de pub'

338 RUE STÉPHANE HESSEL
80450 - CAMON

**FAITES VOUS VOIR AVEC NOS PRODUITS
100% PERSONNALISABLES.**



WEB-APP.



SIGNALÉTIQUE



MARQUAGE VÉHICULE



TEXTILE

03 22 80 91 77



Retrouvez le journal en couleur sur le site de la commune
<http://flers-sur-noye.fr>



L'équipe du journal
Ansart Maurice, Beaumont Joël, Canoine Alain, Charpentier Alain, Lambert Anne, Leignel Catherine, Poiré Guillaume

Contact : mairieflersurnoye@orange.fr